

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 855 portant approbation de rôles des, contributions directes.

n° 855

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 août 1950

Numéro JO
n° 8 du 30/08/1950

Date du numéro
30 août 1950

VISAS

Le Gouverneur de La Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 30 décembre 1911 sur le régime financier des colonies et les actes modificatifs subséquents

Vu l'arrêté n° 2182 du 27 décembre 1947 portant codification des dispositions réglementant en Côte française des Somalis les impôts directs et taxes assimilées, modifié par les arrêtés n° 1298 du 25 décembre 1948, n° 241 du 23 février 1949 et n° 1349 du 20 décembre 1949.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1. — Pont approuvés et rendus exécutoires Les rôles des contributions directes désignés ci-après : 4) CERCLE DE DJIBOUTI (RÔLE N° 7, EXERCICE 1950). cotisation établies par voie de matrices individuelles du mois de juillet.) bénéficiaires industriels et commerciaux 62.460 Chiffre d'affaires. 230.816 l'impôt général sur le revenu 248.636 Traitements et salaire 18.085 patentes 47.107 Amendes 10.000 Total 626.164 b) 2° RÔLE D'AMENDES TOTAL 689.184 Soit la somme de six cent quatre-vingt-neuf mille cent soixante-quatre francs. Art. 2. — Il est enjoint à tous les contribuables dénommés dans lesdits rôles, leurs représentants ou avants cause, d'acquiescer les sommes y contenues, à peine d'être contraints par les voies de droit. Art. 3. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

pour le gouverneur et par le délégué le secrétaire général Chamberdon